

**29 janvier 2015
18h00**

Commission Locale de l'Eau

Etaient présents :

Collège des collectivités territoriales et établissements publics locaux :

Mesdames Christine DURNERIN, Annie GAUSSIN,
Messieurs Paul ROBINAT, Michel POILLOT, Bernard GEVREY, Luc JOLIET, Eric BERAUD, Frédéric FAVERJON, Daniel BARBIER, Jean-Luc SOLLER, Claude DESSEREY, Guy MOINGEON, Patrick ORSOLA.

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et association :

Madame Gisèle DACLIN,
Messieurs Fabrice FAIVRE, Etienne FLAMAND, Pascal CHADOEUF, Gérard CLEMENCIN, François DELLA CASA.

Collège des représentants de l'Etat et Etablissements Publics

Messieurs Jean-Christophe CHOLLEY, Marc PHILIPPE.

Etaient représentés :

Madame Pascale GALLION (pouvoir à Mr BERAUD)
Messieurs Jean-Louis DUMONT (pouvoir à Mr FAVERJON), Stéphane WOYNAROSKI (pour à Mr JOLIET), Jean GAZEUX (pouvoir à Mme DURNERIN), Gilbert MENUT (pouvoir à Mr ORSOLA), Patrick SEGUIN (pouvoir à Mr DESSEREY), Hubert SAUVAIN (pouvoir à Mr GEVREY)
ONEMA (pouvoir à la DREAL), DDPP (pouvoir à la DDT)

Excusés :

Mesdames Catherine LOUIS, Emmanuelle COINT,
Messieurs
Conservatoire des espaces naturels de Bourgogne,
Agence Régionale de Santé,
Base Aérienne 102.

Participaient à la réunion :

Monsieur Pascal VIART (animateur SAGE Ouche)
Monsieur Romain GARRAUT (technicien rivière SMEABOA)

Membres présents : 21

Membres représentés : 9

Total : 30 (quorum à 28)

Mme DURNERIN, présidente en exercice, accueille les participants puis procède à l'appel. Elle constate le quorum et passe la parole à Mr CHOLLEY, chef du service de l'eau et des risques, représentant les services de l'Etat.

Election de la présidence :

Mr CHOLLEY sollicite les candidatures. Il rappelle que la présidence doit être exercée par un membre issu du collège des élus. Seuls les membres de ce collège votent.

Mr JOLIET propose la candidature de Mme DURNERIN, présidente sortante.

En l'absence d'autre candidature, l'assemblée s'accorde pour voter à mains levées.

Mme DURNERIN est réélue à l'unanimité des votants (20 voix).

Mr CHOLLEY passe la parole à la Présidente.

Mme DURNERIN remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle lui accorde à nouveau. Elle ajoute que la CLE est l'une des rares instances dans lesquelles les associations ont une place pour participer aux débats. Mme DURNERIN évoque les futurs travaux de la CLE, notamment sur les SDAGE (consultation en cours) et la loi GEMAPI.

Elle rappelle que pour mener à bien ses missions, la CLE s'appuie sur les moyens matériels et humains du Syndicat du Bassin de l'Ouche (SBO), structure porteuse.

Au cours du mandat précédent, deux outils ont été élaborés, approuvés et mis en application : le Contrat de Bassin et le SAGE. Toutes les informations relatives à ces outils sont disponibles soit sur le site du syndicat www.ouche.fr, soit auprès des chargés de mission.

Mme DURNERIN propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

Election des vices-présidents

Sont élus respectivement et à l'unanimité des votants :

1^{er} vice-président : Mr Luc JOLIET

2^{ème} vice-président : Mr Frédéric FAVERJON

3^{ème} vice-président : Mr Laurent STREIBIG

Election des membres du bureau :

4 membres du collège des élus : sont membres de fait conformément au règlement intérieur :

Mme DURNERIN, présidente,

Mr JOLIET, 1^{er} vice-président,

Mr FAVERJON, 2^{ème} vice-président,

Mr STREIBIG, 3^{ème} vice-président.

4^{ème} membre élu à l'unanimité: Mr Pierre PORTMANN

3 membres du collège des usagers et associations :

Sont élus à l'unanimité par le collège concerné :

Mr FAIVRE (Chambre d'Agriculture)

Mr CHADOEUF (syndicat des irrigants)

Mr CLEMENCIN (UFC Que Choisir)

3 membres du collège des établissements publics et services de l'Etat (sur proposition du Préfet) :

Agence de l'Eau RM&C

DREAL,

DDT.

Représentation de la CLE de l'Ouche à l'Inter-CLE Ouche-Vouge

Mme DURNERIN présente l'Inter-CLE, instance en charge de la gestion de la nappe du sud dijonnais. Cette ressource stratégique majeure à la particularité d'être à l'interface des deux bassins versants et a incité le Comité de Bassin Rhône-Méditerranée à proposer la mise en place d'une instance de concertation dédiée.

L'Inter-CLE est notamment en charge du suivi du Contrat de nappe mis en œuvre pour assurer la protection qualitative de la ressource.

Le règlement intérieur de l'Inter-CLE prévoit la représentation de la CLE de l'Ouche par 3 membres issus du collège des élus.

Sur proposition de la présidente, sont élus à l'unanimité :

Mme DURNERIN, présidente,

Mr FAVERJON, 2^{ème} vice-président (en charge de l'eau et de l'assainissement au Grand Dijon)

Mr ALMEIDA, maire de Longvic.

Mme DURNERIN évoque les travaux du bureau qui a délégation de la CLE pour la proposition d'avis sur les dossiers qui lui sont soumis par les services de l'Etat. Afin de faciliter et accélérer les échanges sur le fait que les avis à rendre sont souvent contraints par des délais de réponse, Mme DURNERIN propose que les membres donnent leurs adresses mails afin de communiquer préférentiellement par voie dématérialisée.

Les dossiers reçus au syndicat font l'objet d'une instruction par les services qui en réalisent la synthèse et rédigent une proposition d'avis argumentée. Selon les possibilités, les pièces utilisées pour la construction de l'argumentaire sont communiquées aux membres.

L'un des dossiers importants est le projet de SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin Rhône-Méditerranée et son programme de mesures. Mme DURNERIN invite les membres du bureau à en prendre connaissance sur le site de l'Agence de l'Eau (<http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/sdage2016/etapes.php>). La consultation des assemblées prenant fin le 19 avril, le bureau devra rendre son avis avant cette échéance.

Mr JOLIET intervient et souligne le temps consacré à l'instruction des dossiers. Il évoque le cas d'un dossier récent pour lequel les prescriptions données par la CLE n'ont pas été suivies. Il déplore ce cas et demande comment la CLE peut intervenir pour que ces avis soient mieux pris en compte.

Mme DURNERIN répond qu'il y a encore du travail pour que le SAGE et la CLE s'imposent mais la situation progresse nettement. Les avis produits cherchent des compromis et des solutions satisfaisant pour toutes les parties.

(ndr : les avis rendus par le bureau sont généralement suivis et pris en compte par les services de l'Etat dans leurs arrêtés. Le cas évoqué par Mr JOLIET est le premier en 7 ans soit 1/132)

Elle souligne qu'il est nécessaire que les pétitionnaires se rapprochent de la CLE le plus en amont possible des projets.

L'assemblée n'ayant plus de remarques ou d'interventions, Mme DURNERIN remercie les présents et lève la séance. La séance est levée à 19H15.

 La présidente de la CLE
Christine DURNERIN
Christine DURNERIN